

LA PAROLE SNU'TILE EN DIRECT DES DP DU 13 DECEMBRE 2018

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL SNU A LA REUNION du 13 décembre 2018

Question 1 : Code grève et télétravail

Il est désormais possible de poser un code « grève » avec un code télétravail (en heures ou en journée) mais le système cumule (+1 h sur l'horodateur par exemple pour une agente qui a posé une heure de grève)

Du coup, cela génère une anomalie et on demande aux agents-es concernés-es de faire un WJ (annulation de la journée de télétravail et badgeage manuel), ce qui a pour conséquence secondaire de diminuer d'une journée le nombre de jours télétravaillés dans l'année.

Les DP SNU demandent une modification de l'outil afin que les agents-es en télétravail puissent poser des heures de grève sans que cela n'impacte le nombre de jours télétravaillés

Réponse de la DR : demande remontée à la DG, une modification de l'outil sera faite

Question 2 : télétravail et indemnités

Il est prévu que les télétravailleurs puissent avoir une indemnité afin de prendre en partie en charge les frais inhérents à leur activité : chauffage, frais internet, électricité..... avec demande de fournir les justificatifs. Certains-es agents-es ont exprimé leur mécontentement de devoir préciser la taille de leur domicile et de fournir des factures de chauffage/électricité/internet... tout cela pour avoir au grand maximum 100 euros (sur les remontées des agents/es cela tournerait plutôt sur une moyenne de 50/60 euros)

Les DP SNU demandent que la procédure soit simplifiée : les 100 euros proratisés au nombre de jours télétravaillés et versés directement à l'agent-e.

Les DP SNU demandent combien de télétravailleurs sont concernés par cette demande d'indemnités et combien en ont fait la demande.

Réponse de la DR : obligatoirement sur factures car sinon serait assimilés à un salaire net et donc soumis à des charges. Mais effectivement le processus est complexe et la DR a la volonté de le simplifier.

Question 3 : Télétravail et fonctions syndicales

Les codes télétravail et mandats syndicaux ne sont pas compatibles, du coup, il faut annuler le code télétravail pour mettre le code syndical (ce qui aura aussi pour conséquence une baisse de la fameuse et généreuse indemnité de l'établissement pour le télétravail).

Les DP SNU demandent qu'une modification de l'outil soit apportée.

Réponse de la DR : demande de modification faite à la DG

Question 4 : Formation « Synergie entre équipe »

Alors que l'organisation de l'Etablissement a eu pour conséquence de séparer les équipes, voire de les monter les unes contre les autres (GDD vs placements, placements vs cèdres.....), il a été mis en place une « formation » : favoriser la synergie entre équipes. Celle-ci est obligatoire et se déroule sur une journée.

Les DP SNU dénoncent l'appellation « formation » pour une journée qui ressemble tout au plus à un groupe d'expression. Il est scandaleux de valoriser une telle journée dans le volet « jours de formation suivis par les agents-es ».

Les DP SNU demandent le taux de satisfaction ou d'insatisfaction des participants à ces journées ?

Réponse de la DR : la direction se dédouane en répondant qu'il s'agit d'une formation validée par la commission paritaire nationale et qu'elle n'a pas encore le retour du taux de satisfaction et d'insatisfaction. Elle doit revenir vers nous pour nous apporter une réponse. Quelques chiffres : 943 agent-e-s devaient être formé-e-s sur 90 sessions de formation organisées.

Question 5 : pop CV

A Blois a été organisé une manifestation autour de la valorisation des CV et s'est intitulée POP'CV (rien à voir avec le POP Corn mais plutôt, on le suppose, avec le POP Art). Des demandeurs d'emploi (35) ont été invités à travailler sur leur CV en terme de mise en page et de calligraphie afin de pouvoir les exposer comme des œuvres d'art, ceci dans le cadre du château de Blois, en « afterwork » avec la présence d'une dizaine d'employeurs autour d'un buffet.

Cette manifestation éphémère d'une journée avait un budget alloué de 20 000 euros.

Les DP SNU sont choqués, à l'heure où l'on annonce des réductions d'effectifs, de voir un tel gâchis d'argent.

Les DP SNU demandent que cesse cette course à l'innovation/communication et que l'on se recentre sur notre cœur de métier : l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Les DP SNU demandent aussi combien de recrutements ont été effectués à l'issue de cette journée ?

Réponse de la DR : vif succès : 4 reprises d'emploi , 1 entrée en formations, 8 VSI : la direction va poursuivre ces actions innovantes

La position du SNU : de qui se moque-t-on ? la Direction n'est même pas capable de nous donner le type d'emploi pour ces fameuses « reprises », ne serait-ce des si petits contrats précaires qu'il vaut mieux les taire ?

Question 6 : Présence des agences d'intérim dans les agences

De plus en plus les agences d'intérim font des « permanences » en demi-journée dans les sites.

Nous ne sommes pas contre toute action qui permet de mettre en relation les demandeurs d'emploi et d'éventuels candidats. Nous n'oublions pas que le retour à l'emploi est notre objectif principal.

Cependant, force est de constater que les pratiques ne sont pas identiques : dans certaines agences, les espaces qui leurs sont donnés sont bien identifiés et ils sont visibles. Dans d'autres, ils s'installent comme ils peuvent et du coup peuvent même passer pour des demandeurs en attente de leur RDV.

Enfin, certaines agences laissent des flyers et nous devenons, comme dans les entrées de supermarchés, des lieux d'affichage et de publicité.

Les DP SNU demandent que ces présences soient à la fois organisées et cadrées.

Réponse de la DR : la Direction est d'accord sur le fait qu'il faut organiser et identifier ces actions dans notre offre de service.

La position du SNU : oui, et ? rien, pas d'autres réponses...

Question 7 : GDD

Cela fait des mois que l'on alerte la Direction sur le mal-être des agents-es GDD du fait de la malheureuse trajectoire GDD. Le retour du 3949 en agence a encore empiré les choses . Du coup, des collègues fondent en larmes devant la charge de travail qui les attend, sans compter les arrêts maladies.

Le recours à des CDD pour le 3949 est souvent la règle.

Les DP SNU demandent à la Direction quelles mesures elle compte mettre en place pour que cesse cette maltraitance.

Réponse de la DR : pause dans la baisse des effectifs GDD, il y a eu 7 appels d'offres dans la région CVDL.

La position du SNU : merveilleux..., mais ne rêvez pas, la Directrice régionale a déjà redit qu'elle reprendrait la trajectoire GDD

Question 8 : Salon du mariage

Le salon du mariage a lieu à Orléans samedi 17/11 et dimanche 18/11. Vous ne voyez pas le rapport avec Pôle Emploi? Nous y venons.

Des agent/es 2 GDD/ 2 placement ont représenté Pôle Emploi lors de ces 2 journées. Bien entendu ces agent/es récupéreront ou ont déjà récupéré leurs journées travaillées durant le week-end. Il semble donc que parler du statut VDI lors du salon du mariage soit plus important que liquider des Dal.

Les DP SNU constatent avec étonnement que les impératifs de la Direction ne permettent pas de répondre aux ICT.

Les DP SNU demandent combien de visiteurs ont été reçus pendant ces deux jours de salon ? et quelles ont été les questions abordées ?

Les DP SNU demandent quelle est la plus-value attendue vu les difficultés de gestion du quotidien que rencontrent nos collègues GDD ?

Réponse de la DR : Pôle emploi a signé en 2010 un accord pour promouvoir le statut de VDI et les organisateurs du salon ont donc fait appel à Pôle emploi pour cette manifestation.

La position du SNU : les moyens de Pôle emploi, donc les agents, servent aux organisations patronales et notamment à la confédération des VDI pour leurs intérêts propres..... quelle honte !

Question 9 : 3949 et petites agences

Nous continuons d'être alertés par les agents GDD dans les petites structures pour qui le retour du 3949 est encore plus difficile à gérer.

Depuis plusieurs mois nous vous demandons de mettre en place une organisation qui puisse les soulager sans que cela soit porté par d'autres sites déjà en difficulté

Les DP SNU demandent à la Direction ce qu'elle choisit de mettre en place pour réajuster cette organisation ?

Réponse de la DR : la mutualisation va perdurer en veillant à ne pas trop charger les agences qui récupèrent l'activité.

La position du SNU : un sac de plus à porter ce n'est pas beaucoup tout de même ? !

Question 10 : affiches « mieux veillance »

Nous avons vu apparaître dans les agences des affiches sur la mieux veillance. Pour certains-es agents-es cela est vécu comme une provocation, voire comme de la maltraitance.

La fin du message avec le « parlons-en » donne comme réponse : à qui ? à une EDL qui n'en peut plus non plus ? à la Direction ? aux services RH ?

Vu la taille des portefeuilles, les sous-effectifs flagrants en agence et dans les fonctions support, il est effectivement malvenu de communiquer sur ce champ-là.

Les DP SNU ne demandent même plus de la bienveillance, juste la fin de la maltraitance.

Réponse de la DR : un article du 26 octobre sur l'intranet expliquait les objectifs de cette campagne

Question 11 : télétravail et visio

Nous avons encore été alertés par des agents-es en télétravail qui subissent des pressions pour faire de la visio de chez eux sinon, il n'y aura pas de renouvellement de leur télétravail.

Les DP SNU demande à la Direction qu'elle rappelle encore une fois le volontariat pour la mise en place personnelle de la visio et qu'elle se fasse entendre et comprendre de sa ligne managériale.

Réponse de la DR : la visio est une modalité basée sur le volontariat des agents pour la mise en œuvre .

La position du SNU : il faudrait que les ELD le comprennent !

Question 12 : Formation aux premiers secours

La circulaire [du 2 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours](#)

« Les plans de formation établis dans les trois versants de la fonction publique comprendront des actions de sensibilisation aux gestes qui sauvent, dont tous les agents déjà en fonction pourront bénéficier sur leur demande ».

Les DP SNU demandent à la Direction la mise en œuvre de ce plan de Formation afin que les agents puissent se positionner

Réponse de la DR : réponse sous 6 jours (car pour l'instant seuls certains CIDC le proposent)

[La position du SNU : attendons les réponses puis positionnez-vous](#)

Question 13 : repas de Noël

Des agents-es sont positionnées sur la formation "agir sur la satisfaction des demandeurs d'emploi" les 19 et 20 décembre (le 20 étant le jour du repas de Noël en agence).

Il est proposé de manger au foyer des acacias ce qui est loin de les faire rêver.

Les DP SNU demandent que les agents-es pouvant rejoindre leur collègues sur Orléans pour ce moment de convivialité tellement prôné par l'établissement, puisse bénéficier de ce repas.

Réponse de la DR : Non la Direction ne peut pas accéder à notre demande, la formation est prioritaire sur le repas de Noël

[La position du SNU : reste à refuser les formations mi-décembre](#)

syndicat.snu-centre@pole-emploi.fr

Aurore Gauthier-Lory/Valérie Quillon

**PROCHAINE RÉUNION DP
LE 8 JANVIER 2019**